



Auberge de jeunesse Bordeaux

22, cours Barbey
33800 Bordeaux
Tél : 05 56 33 00 70
Fax : 05 56 33 00 71

CLASSE DE TGA1

Séjour du 13 au 16 mai 2019

BORDEREAU DE REPONSE A RETOURNER POUR VALIDATION DE LA RESERVATION

Veillez trouver ci-joint :

(cocher la case correspondante)

Nos arrhes d'un montant de 477,00 €

Notre bon de commande (réservé aux établissements scolaires et universitaires)

Conditions de règlement :

Le règlement de la réservation s'effectuera :

(cocher la case correspondante)

directement à l'accueil à l'arrivée

date de la facture + 30 jours (réservé aux établissements scolaires et universitaires)

Validité de l'offre :

45 jours à réception du devis initial.

Pour toute réservation dont la date de début de séjour est inférieure à 45 jours, le présent document est à retourner dès réception.

Modifications de réservation :

Aucune modification ne pourra être apportée à la facturation 8 jours avant la date d'arrivée

Date :

Pour **CLASSE DE TGA1**

Nom du signataire :

Cachet + signature

précédés de la mention

lu et accepté les conditions générales de vente

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

RESERVATION

La réservation sera définitive à compter de la réception du bordereau de réponse dûment complété et accompagné du montant des arrhes ou d'un bon de commande.

ANNULATION

Annulation du fait du groupe :

En cas d'annulation du séjour du fait des participants, les sommes suivantes seront demandées :

- sans frais jusqu'à un mois avant la date d'arrivée
- annulation entre 1 mois et 15 jours : 50% du montant total de la facture
- annulation entre 15 jours et 48 heures : 75% du montant total de la facture
- annulation à moins de 48 heures : 100 % du montant total de la facture

Annulation du fait de l'auberge :

L'Auberge de Jeunesse de Bordeaux peut être amenée à annuler le séjour pour des raisons de force majeure, ou tenant à la sécurité des participants. Cette annulation entraînera le remboursement en intégralité des sommes versées, aucune indemnité ne pourra être réclamée.

MODIFICATIONS

Modification des dates du séjour :

Cette modification nécessite l'accord de l'auberge. Si toutefois l'auberge se trouve dans l'incapacité d'accueillir le groupe aux nouvelles dates souhaitées, les conditions d'annulation mentionnées précédemment s'appliquent.

Modification du nombre de participants :

La diminution du nombre de participants devra être signalée au plus tard 8 jours avant le début du séjour pour être prise en compte. Dans le cas contraire, la facture sera établie conformément à la réservation.

Toute modification entraînant une majoration du nombre de participants devra avoir reçu un accord préalable de la part de l'Auberge de Jeunesse. A défaut, les participants ne seront acceptés que dans la limite des places réservées ou disponibles.

Qu'il s'agisse d'annulation ou de modification, les conditions ci-dessus s'appliquent à l'hébergement et à la restauration.

RESPONSABILITE

La responsabilité morale et juridique du responsable de groupe est entière. Le groupe est tenu de se conformer au règlement intérieur de l'Auberge de Jeunesse Bordeaux et aux règles de vie en collectivité, ainsi qu'aux instructions de la direction de l'auberge.

Les dommages éventuels causés dans l'Auberge pendant la durée du séjour sont, après constat et évaluation des dégâts, immédiatement payables auprès de l'Auberge de Jeunesse, ou à posteriori si les dégâts sont constatés après le départ du groupe.